



# INTERPOL

## FICHE PRATIQUE

### *Œuvres d'art volées*

Le trafic d'objets d'art et de biens culturels touche les pays développés comme les pays en développement et entraîne une perte irrémédiable pour le patrimoine culturel. Il s'agit d'une forme de criminalité internationale qui ne connaît pas les frontières, les biens volés étant souvent transportés d'un pays à l'autre. Le commerce illicite d'œuvres d'art est stimulé par la demande sur le marché de l'art, les progrès réalisés dans le domaine des transports et l'instabilité politique de certains pays. Dans le même temps, il génère des profits colossaux pour les malfaiteurs qui s'y livrent et qui opèrent souvent en réseaux impliqués dans d'autres activités criminelles.

#### ► OUTILS ET SERVICES MONDIAUX

INTERPOL met à disposition un certain nombre d'outils facilitant l'échange au niveau mondial d'informations sur les infractions en matière d'œuvres d'art, les biens culturels concernés et les malfaiteurs impliqués. INTERPOL conserve ces données de façon centralisée et les analyse afin de dégager les nouvelles tendances telles que la prolifération de faux, de contrefaçons et d'imitations, ou encore l'utilisation d'Internet pour vendre des œuvres d'origine douteuse.

Au nombre des outils et services mis à la disposition des services chargés de l'application de la loi, des organismes culturels et du public figurent notamment :

- **Les communiqués de presse et alertes sur le site Internet** : Ils sont publiés sous la forme d'appels à témoins lancés pour aider à localiser certaines œuvres d'art volées ou obtenir des informations à leur sujet ;
- **Les affiches** : Les affiches INTERPOL sur les œuvres d'art les plus recherchées représentent des objets récemment volés et sont publiées deux fois par an ;
- **Les œuvres d'art non réclamées** : Une liste d'objets de provenance inconnue saisis par la police est publiée sur notre site Internet afin d'aider à retrouver les propriétaires légitimes ;
- **Le groupe d'experts** : INTERPOL coordonne un groupe d'experts multidisciplinaire sur les biens culturels volés, qui joue le rôle d'organe consultatif pour l'Organisation. Le groupe se réunit une fois par an afin de formuler des recommandations visant à prévenir le commerce illicite de biens culturels ;
- **Le soutien aux pays membres** : INTERPOL apporte un soutien ciblé à ses pays membres afin de les aider à protéger leur patrimoine culturel. Nous pouvons par exemple organiser des missions dans des pays en crise afin d'évaluer la situation et de les faire bénéficier de notre expertise. Des missions de ce type ont ainsi été conduites en Iraq en 2003 et en Égypte en 2011.

#### ► BASE DE DONNÉES SUR LES ŒUVRES D'ART

INTERPOL a mis en place sa base de données sur les œuvres d'art volées en 1995, afin de centraliser les informations sur les objets volés et de les diffuser dans le monde entier. Fin 2014, la base de données contenait quelque 45 000 enregistrements transmis par 129 pays, et plus de 34 500 recherches y avaient été effectuées pendant l'année. Plus de 2 800 objets volés figurant dans la base de données ont été retrouvés depuis la création de celle-ci.

Object ID est la norme internationale de description des biens culturels. Elle utilise un vocabulaire simple et non technique, compréhensible par les spécialistes comme par les non-spécialistes. C'est la norme qui a été adoptée pour décrire les objets enregistrés dans la base de données d'INTERPOL.

## Œuvres d'art volées

La base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées est accessible aux fonctionnaires chargés de l'application de la loi via le système mondial de communication policière sécurisée de l'Organisation. Depuis 2009, elle est également accessible à certains particuliers autorisés. Jusqu'à présent, 1893 utilisateurs de 88 pays – personnels des douanes, des administrations et des organismes culturels, professionnels du marché de l'art et collectionneurs privés – ont accès à cette base de données.

### ► PROJET PSYCHE

Afin d'enrichir le contenu de la base de données sur les œuvres d'art volées et d'en faciliter la consultation, INTERPOL et l'unité des Carabiniers italiens spécialisée dans la protection du patrimoine culturel ont mis en œuvre le projet Psyche (pour Protection System for Cultural Heritage), en 2012.

Financé par la Commission européenne, le projet Psyche vise à :

- Mettre en place un système de messages structurés permettant aux pays membres d'enregistrer directement des données ;
- Mettre au point un service à même de transférer directement des données à partir des bases de données nationales existantes sur les œuvres d'art ;
- Intégrer un système de comparaison d'images afin d'accélérer les recherches ;
- Mettre en œuvre des activités de formation telles que des formations en ligne et des séminaires, ou la publication d'un manuel donnant des conseils et des exemples de bonnes pratiques.

### ► PARTENARIATS

Le trafic d'œuvres d'art ne peut être mis au jour ou évité sans une étroite coopération entre les services chargés de l'application de la loi, les douanes et le secteur de l'art, dans le monde entier. C'est pourquoi INTERPOL collabore activement avec d'autres organisations et organismes internationaux tels que l'UNESCO, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Conseil international des musées et l'Organisation mondiale des douanes.

Nous travaillons de concert avec nos partenaires afin d'organiser conjointement des formations, des conférences et des ateliers pour mettre en commun les connaissances et les meilleures pratiques, et nous les encourageons à participer activement à notre groupe d'experts. Nous intégrons directement à notre base de données les informations sur des biens culturels volés recueillies par nos partenaires, en particulier l'UNESCO, et diffusons à nos pays membres les informations transmises par d'autres partenaires, par exemple la liste des experts culturels ou celle des biens « en péril ».



INTERPOL

#### ► COORDONNÉES

Contactez-nous via notre site web.  
Pour les questions relatives à des affaires criminelles précises, prière de contacter la police ou le Bureau central national INTERPOL de votre pays.

► **Twitter:** @INTERPOL\_HQ

► **YouTube:** INTERPOLHQ

► **WWW.INTERPOL.INT**

